

DEPARTEMENT
SOMME
ARRONDISSEMENT
AMIENS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°120/2025

Communauté de Communes Nièvre et Somme
2 Allée des Quarante - BP 30214 - 80420 FLIXECOURT
Tél : 03/22/39/40/40

Membres titulaires en exercice : 55
Membres titulaires présents : 38
Membres votants : 42

L'an Deux mille vingt-cinq, le 1^{er} octobre 2025, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme légalement convoqué le 24 septembre 2025, s'est réuni au siège de la CCNS à Flixecourt sous la présidence de Monsieur René LOGNON, Président.

Etaient présents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes BENEDINI, LEBRUN, DIRUY, ROUSSEL, DE ALMEIDA, LEMAIRE, CERNEY, ALEXANDRE A.,
Mrs PINCHON, DE LIMERVILLE, HERBETTE, CARLIER, FOURCROY, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, MAUGER, CARPENTIER, BEC, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL, LEBLANC D.

Etaient excusés, absents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes DUFRESNOY, CHEVALIER, LEPOIX, CAPRON, SOUILLARD, MINET, LICOUR,
Mrs LEITAO, VIGNON, ALEXANDRE E., LEULIER, GUILLOT, COLOMBEL, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, BOULLET, LEBLANC J-M.

Pouvoirs :

Mme LEPOIX donne pouvoir à Mr CARLIER,
Mme SOUILLARD donne pouvoir à Mr PARMENTIER,
Mme MINET donne pouvoir à Mme DE ALMEIDA,
Mme LICOUR donne pouvoir à Mr DELATTRE.

Secrétaire de séance : Mr PARMENTIER

**OBJET : CONTRAT D'ACCES AUX SERVICES DE LA BIBLIOTHEQUE
DEPARTEMENTALE DE LA SOMME (BDS)**

La séance étant ouverte,

Vu la loi n°82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

Vu la loi n°2021-1717 du 21 Décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique ;

Vu le schéma départemental de développement de la lecture adopté par le Département de la Somme le 16 Décembre 2024 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes ;

Vu la compétence culture de la Communauté de Communes ;

Dans le cadre du réseau lecture intercommunal, la Communauté de Communes accède régulièrement aux services de la BDS.

Le schéma départemental de développement de la lecture adopté par le Département de la Somme le 16 Décembre 2024 implique que l'accès aux services de la BDS soit soumis à la signature d'un contrat rappelant les engagements de chaque signataire.

Ce contrat d'accès à la BDS a pour objet notamment de définir les modalités de partenariat entre le Département de la Somme et la Communauté de Communes Nièvre et Somme pour le développement des médiathèques du territoire.

Le contrat prend effet à sa date de signature et est établi pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction.

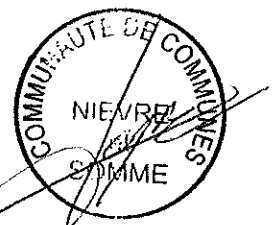
Aussi, Monsieur le Vice-Président en charge de la culture propose d'autoriser le Président à signer ce contrat d'accès aux services de la BDS.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- ✎ AUTORISE le Président à signer le contrat d'accès aux services de la BDS avec le Département de la Somme,
- ✎ AUTORISE le Président à signer tout document relatif au bon fonctionnement de cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 6 octobre 2025 et de sa publication le 9 octobre 2025.

